

Radiodiffusion

ligne téléphonique et par le service Telidon, ce qui suppose la transmission directe des nouvelles aux stations de radio et de télévision et aux sociétés de cablodistribution, par satellite. Le Nord n'y gagne rien. Le deuxième porte sur la cueillette informatisée des nouvelles. Cela servira à transmettre en direct des reportages qui intéressent surtout le Sud du Canada. Puis, il y a aussi les stations terriennes mobiles qui serviront aux opérations terrestres et marines de l'industrie pétrolière. Le quatrième projet de la liste s'appelle Inter-Omnibus. Il est parrainé par l'Université du Québec qui veut faire profiter de services éducatifs ses campus éloignés.

Puis, il y a trois projets expérimentaux en cours. Le premier s'appelle le réseau trans-canadien de radio amateur. Il n'a rien à voir avec les fonctions d'éducation, de divertissement ou d'information de la télévision. Le deuxième, parrainé par l'Université d'Ottawa, s'appelle «Évaluation technique des processus de modulation digitale». Le troisième s'intitule «Appui aux programmes de satellite de l'Australie». Le gouvernement semble donc juger plus important de participer au programme de satellite de l'Australie que d'offrir des avantages aux Canadiens qui vivent dans le Nord.

● (1610)

Pour ce qui est des permis, la télévision est captée uniquement par des stations terriennes dites TVRO. Dans une déclaration écrite, le ministre informe les Canadiens du Nord désireux d'obtenir un permis pour leurs stations terriennes, qu'ils n'auront plus qu'à respecter un délai de 90 jours au lieu de 18 mois, ce que le ministre a d'ailleurs déjà signalé, pour obtenir la norme radio n° 116. Par ailleurs, le ministre songe à la possibilité de consentir des permis à certaines catégories jusqu'ici inadmissibles. Mais voici où la situation se corse: nous avons le problème du CRTC. Depuis l'arrivée du ministre au pouvoir, la politique est exposée par communiqués à la presse. Quels intérêts l'emporteront lorsqu'il y a aura conflit, d'une part, entre les puissantes entreprises de cablodistribution, les grandes compagnies de télévision du sud du pays et, d'autre part, les grands auditoires, puissants eux aussi, qui savent exactement ce qu'ils veulent voir? Personne ne s'introduit dans les foyers de Montréal, de Toronto ou de Vancouver pour imposer les émissions de Radio-Canada lorsqu'un bon film passe sur une autre chaîne. D'aucuns ignorent même totalement la télévision canadienne. A l'heure actuelle, la politique du gouvernement se résume essentiellement à faire des Canadiens des régions du Nord, des régions éloignées, les cobayes de ses politiques de canadianisation.

Il convient, à mon sens, de débattre cette question au Parlement. Le CRTC peut bien faire témoigner un grand nombre de Canadiens du sud du pays, les habitants du Nord sont très mal représentés dans les tribunes. Le Parlement du Canada est sans aucun doute l'endroit par excellence pour tenir un tel débat et pour décider ce que nous allons faire à propos de la télédiffusion dans le Nord et dans les régions éloignées.

Il est possible d'exprimer officiellement ses doléances dans le cadre de l'étude en cours dont il est question dans la *Gazette du Canada* du 22 novembre et je conseille vivement à tous les habitants du nord du Canada de présenter leur requête avant la fin du mois de février. Je pense que la mi-janvier serait une période propice à la tenue d'un débat parlementaire en règle

sur les recommandations du CRTC à propos de la télédiffusion dans le Nord et dans les régions éloignées.

Il y a 2.8 millions de Canadiens qui peuvent capter deux canaux au maximum. Il n'y a pas bien longtemps, la presque totalité des habitants de ma circonscription ne pouvaient capter aucun canal à la télévision. N'est-il pas grand temps de leur donner l'occasion d'exprimer leur opinion?

M. Ron Bothwell possède une société qui vend des stations terriennes à proximité de London, en Ontario. Voici les déclarations qu'il a faites au sujet du ministère des Communications, d'après un article paru dans le *Globe and Mail* du 26 novembre 1980:

M. Bothwell a déclaré que le ministère fédéral des Communications agissait de manière à protéger les intérêts de certaines entreprises de cablodistribution, étant donné que «des fonctionnaires fédéraux admettent qu'ils ne toléreront de réception directe illégale par satellite que dans les régions où il n'y a pas de cablodistribution». Il a dit, par exemple, que le ministère des Communications lui avait fait savoir qu'il était prêt à tolérer la réception directe par satellite à Penetanguishene, mais pas à Waterloo. Ce genre de mesure arbitraire est à la fois absurde et inconstitutionnel!

Plusieurs extraits très importants du rapport Therrien sont cités. En ce qui concerne la transmission d'émissions américaines, on peut lire, à la page 17 du rapport:

La transmission ou la retransmission d'émissions américaines par satellite canadien ne devrait pas être autorisée, sous réserve d'une révision de cette politique s'il survenait une capacité supplémentaire du réseau.

Cette recommandation de la page 17 s'applique directement à ma circonscription. Ce sont les gens qui ont assumé les frais d'installation de ces antennes paraboliques et qui ont installé leurs propres câbles. Ils ont consenti de très grands efforts collectifs pour avoir accès à cette forme de distraction dans leur localité. Adopter ce genre de recommandation et dans le cas du ministre concerné, ne pas réclamer à la Chambre la tenue d'un débat parlementaire sur la question, c'est le comble de l'absurdité.

On peut lire ceci à la page 17 du rapport Therrien:

Plusieurs des exploitants d'installations de réception et de distribution d'émissions transmises par satellites qui ont comparu devant le comité ont déclaré qu'ils se brancheraient volontiers sur un satellite canadien si un service intéressant leur était offert.

Je suis très sensible à cette remarque, car je sais que pratiquement tous les exploitants d'installations de retransmission d'émissions par satellite de ma circonscription, et je crois que cela vaut pour tout le Nord, se mettraient à utiliser les services d'un satellite canadien s'il offrait une programmation complète.

Cependant, je crois que nous savons tous que Telesat et ANIK V ne diffusent pas 24 heures sur 24. On ne diffuse pas beaucoup de films ou de nouvelles locales ou régionales, même si ces émissions sont fort importantes.

Le gouvernement a réclamé une solution temporaire, soit la diffusion par Radio-Canada d'émissions du réseau CTV sur le canal qui diffuse actuellement les travaux de la Chambre des communes. J'ignore combien de citoyens qui habitent le nord de ma circonscription tiennent à voir les débats de la Chambre des communes; je suis certain qu'il y en a beaucoup, mais je crois qu'ils aimeraient probablement voir d'autres émissions diffusées par les satellites canadiens.

M. Knowles: Ils nous regardent en ce moment.

M. Fulton: A la page 20 du rapport Therrien, on lit ceci:

On affirme que le CRTC et le ministère des Communications ont perdu le contrôle du système canadien de radiodiffusion ou qu'ils sont en voie de le